



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU JEUDI 05 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par l'envoi d'une convocation adressée par voie dématérialisée le vingt-neuf janvier deux mille vingt-six mentionnant l'ordre du jour, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Bertrand ALEXANDRE, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETES.

Absents excusés : Didier BOURG (pouvoir à Jean-Marc BALARAN), Frédéric ORGUEIL (pouvoir à Flavie PIRON), Bertrand FOPPA, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Flavie PIRON

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	2	8

N°2026-02-06

1.1.1

SALLE CULTURELLE : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF-APD

Monsieur le Maire rappelle que la phase d'avant-projet sommaire (APS) du projet de construction de la salle culturelle communale a été validée suite à sa présentation le 23 octobre 2025. Il rappelle également la signature de l'ordre de service en date du 30 octobre 2025 autorisant le lancement de l'étude de l'avant-projet définitif (APD).

Le bureau d'architecture « BASIS » a présenté les documents relatifs à lors de la réunion du 27 novembre 2025. Après plusieurs échanges visant à affiner les choix du projet, M. MORINIERE nous a transmis les dernières modifications de l'avant-projet définitif.

Monsieur le Maire précise que tous les documents relatifs à l'APD ont été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'envoi de la convocation. Il propose de se prononcer sur la validation de l'AVP afin que le bureau d'étude puisse lancer la phase projet (PRO).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés de :

- **APPROUVER** l'Avant-Projet Définitif (APD) du projet de construction de la salle culturelle tel que présenté ;
- **ARRETER** l'enveloppe financière prévisionnelle du projet à 1 330 605.95€ HT (soit 1 596 727.14€ TTC) ;

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à poursuivre les études et à lancer la phase Projet (PRO) .

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 05 février 2026

Le Maire,

Jean-Marc BALARAN



Le Secrétaire de séance

Flavie PIRON

